

Municipalité



Chute-aux-Outardes



RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2024 et formant quorum sous la présidence de l'honorable Christian Malouin, maire:

RÉSOLUTION N° 2024-049

Adoption du règlement n° 461-2024 RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que, dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;


CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé par M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 461-2024 RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-AUX-OUTARDES.

Signée et scellée à Chute-aux-Outardes, ce 16 avril 2024

Le(la) président(e) de la séance,


Christian Malouin (16 avr. 2024 11:43 EDT)

Christian Malouin

Copie Certifiée Conforme

Le greffier-trésorier,



Rick Tanguay